

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE



11, Chemin de la Planquette
81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.34.10.50
Email : accueil.ccas@ccas81370.fr

Date de la convocation :
3 juillet 2026

Conseillers en exercice : 19
Présents : 10
Procurations : 3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juillet, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme Laurence BLANC, Présidente déléguée du CCAS.

Présents : Mme Laurence BLANC, Présidente déléguée, Mme Hanane MAALLEM, Vice-Présidente déléguée, Mme Bernadette MARC, M. André SIMON, M. Alain OURLIAC, Mme Marie-Claude DRABEK, Mme Nicole SANCHEZ, Mme Chantal CANDOULIVES, Mme Danielle VACHER et Mme Micheline CARRE.

Excusés / Absents : M. Raphaël BERNARDIN – Président (procuration à Laurence BLANC), M. Charles PICHERY (procuration à Mme Anaïs BONDURAND, absente), M. Mathieu SYNOWIECKI, Mme Anaïs BONDURAND, Mme Marie-Josée CALVET (procuration à M. André SIMON), Mme Ouahida CHOUITI NAIB, M. Stanislas MOUINEAU, Mme Marie-Claire GRASSET et M. Jean-Jacques MARTIN (procuration à Mme Bernadette MARC).

Secrétaire de séance : M. Alaric BERLUREAU.

Délibération n° DL-260710-030

Objet :
EHPAD – Actualisation des tarifs 2026

Décision de l'Assemblée :

Votants : 13
Pour : 13
Vote à l'unanimité

A la demande de Mme la Présidente Déléguée, Mme Julie BOUGEL, Directrice de l'EHPAD « Chez Nous », informe l'Assemblée que par délibération n° DL-241216-41 du 16 décembre 2024, le Conseil d'Administration du CCAS a approuvé la convention d'habilitation à l'aide sociale départementale permettant d'appliquer une tarification différenciée à compter du 01/01/25.

De plus, par délibération n° DL-260428-014 du 28 avril 2026, le Conseil d'administration du CCAS a approuvé l'actualisation des tarifs 2026 de l'EHPAD, en vertu de l'arrêté portant fixation des tarifs hébergement et dépendance, transmis par le Conseil Départemental du Tarn le 27 mars 2026. Le Conseil Départemental du Tarn préconise toutefois d'ajuster les tarifs précédemment présentés. Il convient donc de modifier la délibération n° DL-260428-014 du 28 avril 2026.

Le Conseil d'administration, ainsi informé et après avoir délibéré,

- Vu le Code de l'Action Sociale et des familles ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales ;

- Vu l'ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations de fonctionnement des établissements sociaux et médico sociaux ;
- Vu le décret du 8 janvier 2013 relatif à l'évaluation et à la validation du niveau de perte d'autonomie et des besoins en vues des personnes hébergées en EHPAD ;
- Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- Vu le décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes relevant du I et du II de l'article L313-12 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles ;
- Vu la délibération n° DL-241216-41 du 16 décembre 2024, approuvant la convention d'habilitation à l'aide sociale départementale permettant d'appliquer une tarification différenciée à compter du 1^{er} janvier 2025.
- Vu la délibération n° DL-260416-014 du 16 avril 2026 l'actualisation des tarifs 2026 de l'EHPAD « Chez Nous » ;
- Vu l'arrêté départemental portant fixation des tarifs hébergement et dépendance, transmis par le Conseil Départemental du Tarn le 27 mars 2026 ;
- Considérant le nécessité d'actualiser les grilles tarifaires hébergement, repas et location mini-bus ;

DÉCIDE

- D'abroger la délibération n° DL-260428-014 du 28 avril 2026, portant approbation des tarifs 2026.
- D'approuver la grille tarifaire ci-dessous, applicable au 01/04/26 :

TARIFS JOURNALIERS au 01/04/26 pour +60 ans	GIR 1-2	GIR 3-4	GIR 5-6
TARIF HEBERGEMENT PERMANENT			
-Avec Aide sociale	59.22 €		
-Pour les résidents entrés avant le 01/01/2025 :			
RFR pour 1 part < 25K€ (+ 2.5 % tarif aide sociale)	60.70 €		
RFR pour 1 part entre 25K€ et 30K € (+ 5 % tarif aide sociale)	62.18 €		
RFR pour 1 part > 30K€ (+ 7.5 % tarif aide sociale)	63.66 €		
+ TARIF DEPENDANCE			
• Partie à la charge du résident : ticket modérateur	6,76		
• Partie couverte par l'APA (si résident inscrit APA)	18.37	9.19	
TOTAL DEPENDANCE	25.13	15.95	6.76

TARIFS JOURNALIERS au 01/04/25 pour +60 ans	GIR 1-2	GIR 3-4	GIR 5-6
TARIF HEBERGEMENT TEMPORAIRE	59.85 €		
+ TARIF DEPENDANCE			
• Partie à la charge du résident	6.76		
• Partie couverte par l'APA	18.37	9.19	
TOTAL DEPENDANCE	25.13	15.95	6.76
TOTAL FACTURE RESIDENT TEMPORAIRE	84.98 €	75.80 €	66.61 €

- D'approuver la grille tarifaire des repas et location mini-bus ci-dessous, applicable au 01/05/26 :

Tarifs invités lors des repas :

En semaine : 12 €

Dimanche et jours fériés : 15 €

Repas enfants jusqu'à 10 ans : 3 €

Repas de fêtes de fin d'année : 20 € (création du tarif)

Repas des familles : 10 €

Bunch des familles : 5 €

Tarifs Service Renforcé d'Accompagnement à Domicile (SRAD) : portage de repas :

4.5 € repas + 4.5 € livraison en 2025

Augmentation à compter du 01/05/2026 soit :

5 € repas + 6 € livraison

Location du mini-bus de l'EHPAD :

2025 : forfait de 2 € + 0.661 € / km

2026 : forfait de 5 € + 0.697 € / km

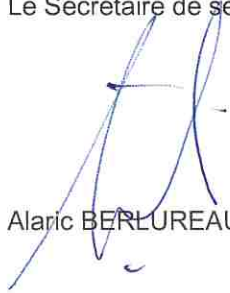
- De notifier la présente décision au comptable public.
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer au nom du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Sulpice-la-Pointe, toutes pièces nécessaires à l'accomplissement de la présente décision.

M. le Président, Raphaël BERNARDIN
Par délégation, Mme la Présidente déléguée


Laurence BLANC



Le Secrétaire de séance


Alaric BERLUREAU



Envoyé en préfecture le 17/07/2026

Reçu en préfecture le 17/07/2026

Publié le 17/07/2026



ID : 081-268101151-20260710-DL260710030-DE